



Retraites, soyons prêts !

Le gouvernement n'aime pas les salariés et ne s'en cache pas. Aussi dès que l'actualité le lui permet, entre deux catastrophes, lorsque l'info se recentre sur les problèmes économiques et sociaux de l'hexagone, il s'emploie avec une large complicité des médias à semer le trouble ou le doute dans l'esprit des Français en multipliant amalgames et fausses rumeurs. Pour le plus grand plaisir du MEDEF, et du patronat qui en redemande, l'on stigmatise les retraites qui paraîtrait-il plombent l'économie française, et finalement avec le trou de la SECU seraient les principales causes de tous nos maux. Il s'agit là bien évidemment d'un raccourci, un de plus, facteur de division entre privé et public, simpliste et erroné mais qui fait le bonheur des vrais fossoyeurs de l'économie, les patrons voyous, les grands capitalistes, les cumulards qui collectionnent bonus et parachutes dorés, et autres politiques de tous poils qui ne sont pas en reste lorsqu'il s'agit de se voter quelques avantages.

Le droit à la retraite à 60 ans tout comme les congés payés, la sécurité sociale, la semaine de 35 heures, est l'un de ces acquis sociaux obtenus de haute lutte par nos aînés, qui font l'attrait de notre démocratie, et la convoitise à l'étranger. Il ne faut en aucun cas les brader en dépit des attaques incessantes de la droite au pouvoir.

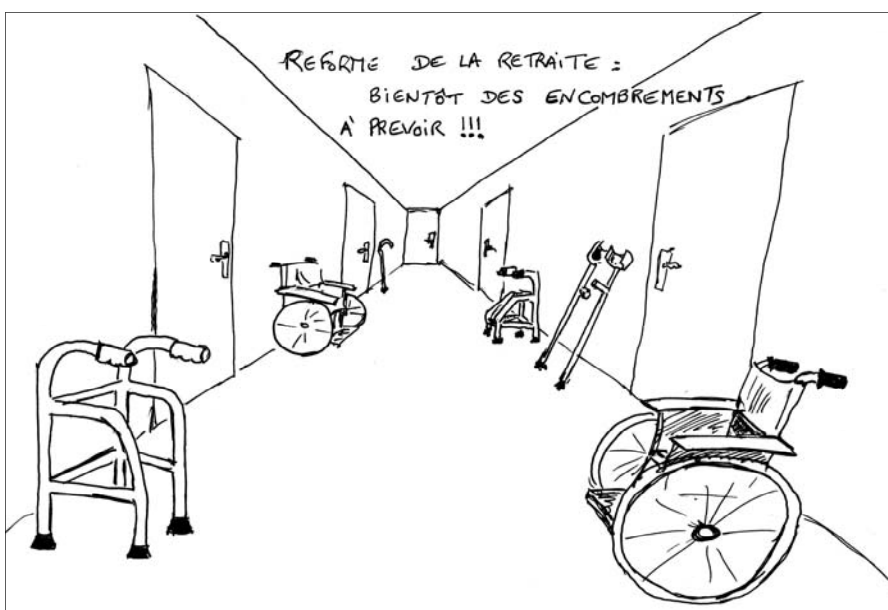
Qu'il soit travailleur du privé ou du secteur public, je ne connais pas une seule personne en France qui se plaigne du remboursement de ses dépenses de santé, d'avoir trop de congés payés, ou de pouvoir bénéficier du repos hebdomadaire.

Les intérêts en jeu sont communs à toutes les catégories de salariés, et il est inutile et illusoire de vouloir les opposer. C'est le message fort qu'il nous faut faire passer aux négociateurs à l'aube de nouvelles velléités de réforme. Rappelons que depuis la réforme BALLA-

DUR en 1993, et toutes celles qui ont suivi jusqu'à FILLON, toutes ont gravement obéré le montant des pensions des retraités pourtant grands consommateurs et acteurs de l'économie

Voici pourquoi, il est de première importance de rester vigilant et de se faire entendre du gouvernement au travers notamment d'une importante mobilisation le 23 mars 2010, journée d'action interprofessionnelle. Il ne faudrait pas que le gouvernement profite une fois de plus de la période des vacances d'été et de la coupe du monde de football pour opérer une nouvelle coupe franche dans nos retraites, en catimini.

Cette cigogne sera intégralement consacrée à la problématique des retraites (il s'agit de mettre fin aux idées reçues en la matière, notamment en ce qui concerne l'âge légal de départ en retraite), à comparer, analyser et démystifier les systèmes mis en place par nos voisins européens souvent cités en exemple mais que pour la seule partie visible de l'iceberg, enfin aux propositions concrètes et réalistes de la CGT.



Quatre idées reçues (liste non exhaustive)

1. Puisque nous vivons plus longtemps nous devons travailler plus longtemps

C'est avoir une bien singulière conception des progrès de civilisation. L'histoire contemporaine montre que, abstraction faite de la mortalité précoce, la durée de vie hors travail n'a cessé de croître et la durée du travail sur l'existence a été divisé par 3 depuis le début de l'ère industrielle. Ainsi, le travail des enfants a reculé pour faire place à la formation initiale et, les gains d'espérance de vie aidant, le temps consacré à la retraite n'a cessé de s'allonger sans pour autant remettre en cause la capacité de croissance. L'activité sociale, bénéfique pour la société toute entière, ne s'arrête pas lorsque cesse le travail salarié. Les retraités ne sont pas des parasites qui vivent aux crochets des actifs. Ils participent, eux aussi, au développement de l'activité de l'ensemble de la collectivité et à la croissance. Mais le gouvernement, avec la loi Fillon, a décidé arbitrairement que dorénavant le rapport constaté en 2003 entre la durée d'assurance et la durée moyenne des retraites devait rester constant jusqu'en 2020. Et qu'en conséquence tout gain d'espérance de vie devait se traduire par un allongement de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein.

2. Le nombre de retraités va augmenter rendant impossible le financement des retraites

Il est exact que le nombre de retraités augmente. Faut-il le déplorer ? Bien sûr que non. Au contraire il faut s'en réjouir. En 1950, la France comptait 6,7 millions de personnes de plus de 60 ans et 12 millions en 2000. Elles sont aujourd'hui 14,7 millions selon les derniers chiffres de l'Insee. Cela nécessite-t-il de consacrer davantage d'argent à la retraite ? Évidemment. En 1959, l'ensemble des dépenses de retraites représentait 5,4 points de PIB et 13,2 en 2007... Mais les gains de productivité ont permis de doubler en 30 ans la part de PIB consacrée à la retraite sans mettre l'économie par terre. Si nous sommes en période de crise, c'est parce que les dividendes sont préférés à la protection sociale du fait de la financiarisation à outrance de l'économie.

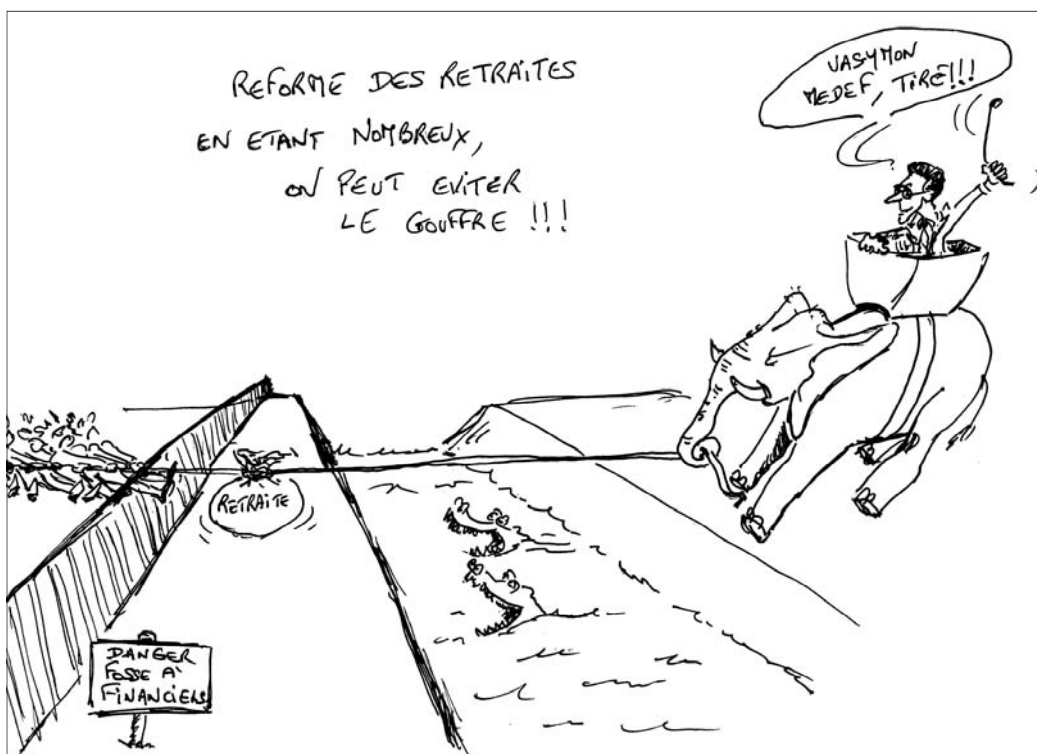
3. Les taux de cotisation sont trop élevés et handicapent l'emploi

Le patronat et les forces politiques qui le soutiennent ont toujours eu une aversion profonde pour la protection sociale. Dès son origine, ils ont considéré qu'elle constituerait un handicap insurmontable pour l'économie. L'histoire leur a pourtant donné tort. Loin d'être un frein pour l'économie, une protection sociale de haut niveau constitue un moteur pour la croissance. D'ailleurs, dans la crise que nous traversons, tout le monde s'accorde à reconnaître que ce sont les pays où la protection sociale est la plus développée qui ont le mieux résisté. Quant à comparer les taux de cotisations français et européens, cela n'a pas grand sens. La France a fait le choix d'un financement socialisé assis principalement sur le travail quand nombre de nos voisins européens ont, eux, privilégié l'impôt.

La comparaison en points de Produit Intérieur Brut (PIB) apparaît donc plus juste. La part de PIB consacrée à la retraite est, par exemple, sensiblement la même en France (12,5 % en 2003) et en Allemagne (12,4 % en 2004).

4. Reporter l'âge légal de départ en retraite n'est pas un problème puisque les salariés liquident leurs droits à 61 ans passés

L'âge légal de départ à la retraite, étant de 60 ans, si l'âge moyen de liquidation de la retraite est supérieur à 60 ans,



cela s'explique par la nécessité de compenser les années de chômage, d'invalidité ou de RMI. Si on reportait l'âge légal à 61 ans, on peut parier, sans risque de se tromper, que l'âge moyen passerait au-dessus de 62 ans. Cela justifierait-il pour autant de reporter l'âge légal à 62 ans ? On voit bien là le caractère pervers d'une telle logique. Et surtout son inefficacité : Sachant que, seulement 1 salarié sur 3 est en activité à l'âge de 60 ans, reporter l'âge de la retraite signifierait pour 2 salariés sur 3, en situation de chômage, ou d'invalidité, longue maladie ou encore au RMI, de les maintenir plus longtemps dans cette situation d'insécurité, ce qui en outre alourdirait les dépenses sociales sans recettes supplémentaires pour les retraites.

La CGT propose d'autres pistes de réformes pour des solutions durables :

A quel âge pourra-t-on demain partir à la retraite ? Avec quel montant de pension ? Comment assurer durablement le financement du système ? C'est pour répondre précisément à ces questions que la CGT formule les propositions qui suivent. Elle entend dès aujourd'hui les mettre en débat pour en faire le sujet des discussions qui s'engageront bientôt avec le gouvernement et le patronat. Répondre aux besoins des salariés, des retraités, trouver les financements nécessaires, constituent la base des propositions de la CGT.

- **Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans**

Compte tenu de l'entrée plus tardive dans la vie active, des difficultés des jeunes à trouver un premier emploi et des aléas de carrière plus nombreux aujourd'hui qu'hier, la concrétisation de cet objectif exige de nouvelles modalités d'acquisition des droits à la retraite qui doivent prendre en compte les années d'études et les périodes de précarité subies.

- **Des pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète**

Pour y parvenir la CGT propose de revoir le mode de calcul pour le régime général : retour à la moyenne des dix meilleures années pour le calcul du salaire de référence - au lieu des 25 meilleures aujourd'hui - et une actualisation des salaires portés au compte sur la base de l'évolution du salaire moyen et non des prix. Elle propose également que le revenu de retraite ne soit pas inférieur au Smic net pour une carrière complète et que la revalorisation des pensions se fasse sur la base du salaire moyen et non plus sur l'évolution prévisible des prix. Ce qui permettrait aux retraités de bénéficier des fruits de la croissance.

- **Justice et réduction des inégalités**

Les salariés ayant effectué des travaux pénibles voient leur espérance de vie sérieusement diminuée : l'écart entre les ouvriers et les cadres est ainsi de sept ans aujourd'hui. Pour réparer cette injustice, les salariés assujettis à des travaux pénibles doivent bénéficier d'un départ à la retraite anticipé en fonction de la durée d'exposition à la pénibilité. De même les droits familiaux et conjugaux doivent être revus afin de ne pas perpétuer, lors de la retraite, les inégalités criantes concernant, en particulier, les femmes ayant eu des enfants.

- **Assurer le financement des retraites**

Ces droits et garanties appellent des mesures précises pour les financer. Nous évaluons à 6

points de Produit Intérieur Brut (PIB) le niveau de ces ressources supplémentaires. Pour porter progressivement de 12 % à 18 % la part des richesses créées consacrée au financement des retraites, la CGT formule trois séries de propositions.

- **Faire contribuer tous les revenus**

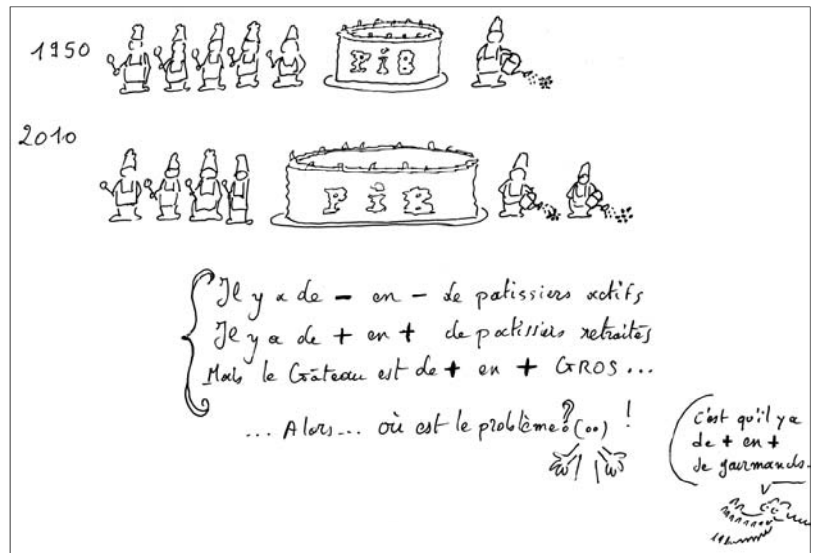
Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation (intéressement, participation, stock-options,...). En 2009, la Cour des comptes évaluait ainsi à près de 10 milliards d'euros le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale. En outre, la CGT propose que les revenus financiers des entreprises soient soumis à contribution.

- **Une autre politique de l'emploi**

Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi. Un million d'emplois en plus c'est cinq milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites. La France souffre d'un faible taux d'activité, elle arrive au 15e rang européen, ce taux est inférieur à la moyenne de l'Union européenne. Il est particulièrement faible chez les moins de 30 ans et les plus de 50 ans. Cette situation appelle donc une politique de l'emploi d'une toute autre dimension que les « mesurette » relatives à l'emploi des seniors, en prenant des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans comme pour celui des salariés de moins de 30 ans.

- **Augmenter et moduler les cotisations patronales**

La CGT propose de compléter ces mesures par une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. Elle propose également d'augmenter les cotisations patronales, de remettre à plat l'ensemble des exonérations (30 milliards d'euros en 2009). Enfin, il peut être envisagé, si nécessaire, une augmentation des cotisations salariales.



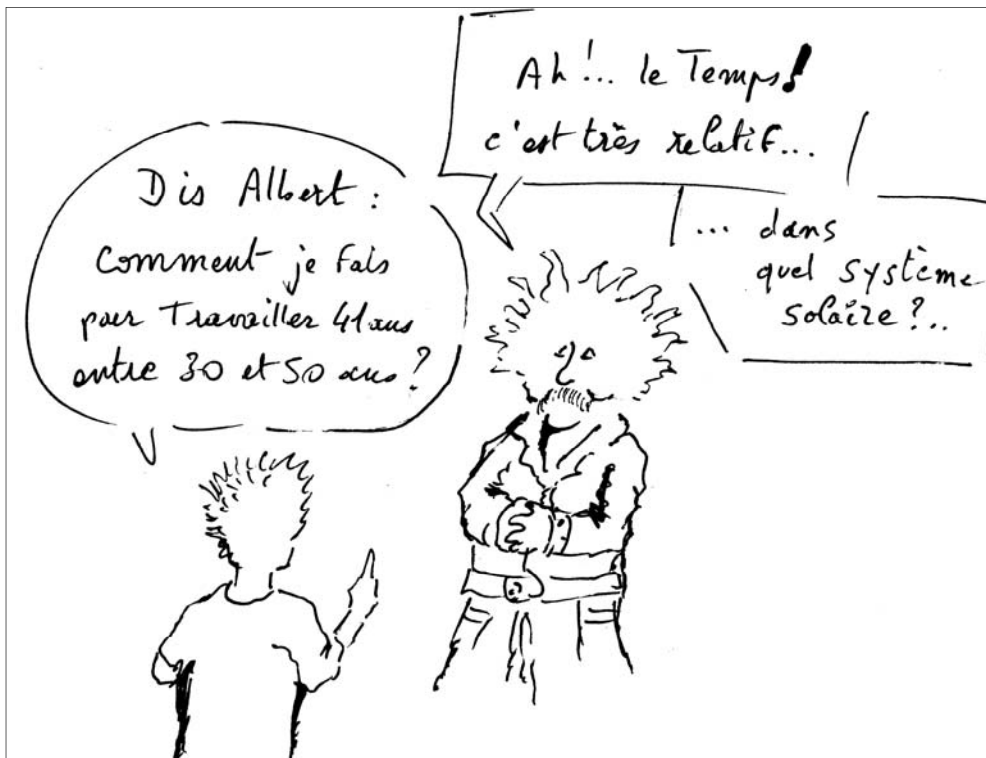
...En finir avec un système reposant sur les 30-50 ans.

Comme d'habitude, les chiffres les plus effrayants sont brandis pour faire accepter l'inacceptable. En 1960, nous dit-on, il y avait 4 actifs pour 1 retraité ; en 2000, 2 actifs et en 2020, 1,5. C'est vrai. Mais d'ores et déjà, les deux actifs produisent une fois et demi plus que les quatre d'il y a soixante ans (en raison de la productivité du travail). A l'horizon 2020, un actif produira plus que les deux d'aujourd'hui. Donc il y aura autant de richesses disponibles pour les retraités. A condition que tous ceux qui devraient être « actifs » puissent l'être. Autrement dit que ceux qui veulent travailler normalement le puissent.

Ce n'est le cas ni pour les jeunes, qui passent de stages (non rémunérés et donc sans cotisation) en contrats précaires (sous payés et parfois avec des cotisations patronales réduites) ; ni pour les plus de cinquante cinq ans éjectés de leur travail ; ni pour une part importante des femmes cantonnées dans des emplois à temps partiel. Le système actuel assis sur le travail n'est évidemment pas viable s'il ne s'appuie que sur une frange de la population — les 35-50 ans, seuls reconnus aptes à travailler à plein temps.

En décembre 2008 (dernier chiffre connu), le nombre de personnes à temps partiel souhaitant un travail à temps plein — ce que l'on appelle le sous-emploi — s'élevait à 1,2 million, soit 4,8 % des actifs dont les trois quarts sont des femmes. Quand on sait qu'un million d'emplois à plein temps supplémentaires représentent 20 milliards d'euros de cotisations vieillesse de plus en moyenne, on comprend qu'avant de faire travailler plus longtemps ceux qui ne veulent pas, il serait souhaitable d'aider à faire travailler ceux qui le veulent...

Source: « le monde diplomatique ». L'excellent article disponible en ligne (même du bureau) : <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2010-02-16-retraites>



JE ME SYNDIQUE à la CGT de la DGFIP

Nom : Prénom :
Grade : Indice :
n° DGI : Résidence et service:
Adresse administrative :

Adresse Personnelle :

Je désire recevoir la presse à l'adresse suivante :

Bulletin à retourner à la CGT par l'intermédiaire du correspondant local où à l'un des secrétaires des sections :

Thierry BORDENAVE au CSI de Strasbourg
Jean Michel CHAIRON à la TP de Drulingen

En guise de conclusion, .. Très provisoire.

Nous considérons que nous sommes vraiment dans un débat de choix de société.

A lui seul, un chiffre éclaire le débat : entre 1993 et 2007, la part des dividendes dans la valeur ajoutée est passé de 10 à 24%.

Autrement dit, on a délibérément choisi de rémunérer les actionnaires plutôt que de maintenir le niveau des pensions. Voilà ce que nous entendons par choix de société. Contrairement à ce qu'on nous répète, nous ne sommes pas liés par une contrainte qui ne nous laisserait aucun choix quant aux leviers à actionner pour assurer l'équilibre financier de nos régimes de retraite.

L'avenir des retraites est pour nous un choix politique qui concerne toutes les générations.

Tous en grève le 23 mars.

C'est de votre implication et votre détermination que dépendra le résultat.